

Charte des Prix de la Société Française de Myologie

La Société française de Myologie (SFM) attribue des prix visant à promouvoir la recherche en myologie et particulièrement envers les jeunes chercheurs et cliniciens.

Les prix attribués par appel d'offre sont :

- *Master*, à destination d'un jeune chercheur en 1^{ère} année de doctorat, récompensant ses travaux de master,
- *DIU/DIU*, à destination de jeunes chercheurs ou cliniciens s'inscrivant dans un DIU/DU,
- *Interne*, à destination d'un jeune clinicien, récompensant ses travaux de thèse de Médecine,
- *Coup de pouce*, à destination d'un jeune clinicien inscrit en thèse de science,
- *Impulsion*, à destination d'un jeune chercheur candidatant aux concours EPST et/ou des Universités,
- *Voyage*, à destination de jeunes chercheurs ou cliniciens s'inscrivant à un congrès en myologie,
- *Subvention congrès*, à destination de tout organisateur de congrès en myologie.

Les prix délivrés au cours des journées annuelles de la SFM (JSFM) sont :

- « *Isabelle Péniisson-Besnier* », prix du meilleur poster en recherche clinique, à destination d'un jeune clinicien,
- *Meilleur poster en recherche scientifique*, à destination d'un jeune chercheur,
- *Meilleure communication orale en recherche clinique*, à destination d'un jeune clinicien,
- *Meilleure communication orale en recherche scientifique*, à destination d'un jeune chercheur.

Montants et périodicité

Le montant des prix est indiqué dans le texte de l'appel d'offre. Chaque année, le bureau de la SFM décide de l'ouverture des appels d'offre, du montant alloué pour chaque prix et du nombre de lauréats.

Les prix sont annuels avec un seul appel d'offre par an, sauf le prix Subvention congrès pour lequel il y a deux appels d'offre par an.

Le calendrier habituellement observé est une parution des appels d'offre avant l'été avec une date limite de candidature à la mi-octobre. Le second appel d'offre pour le prix Subvention congrès est ouvert en hiver avec une date limite de candidature en mars.

Le bureau de la SFM peut décider, en fonction de conjonctures particulières, de modifier le calendrier des appels d'offre.

Critères d'éligibilité

Pour les prix par appel d'offre, les critères sont détaillés dans les textes des appels d'offre.

Pour les prix délivrés au cours des JSFM, tous les jeunes chercheurs et cliniciens qui présentent une communication orale ou affichée sont éligibles (sauf exceptions dans le tableau ci-dessous).

Pour l'ensemble des prix, les candidats doivent être à jour de leur cotisation d'adhérent SFM au moment de la candidature, sous peine d'irrecevabilité de leur candidature.

Critères d'exclusion des candidats

Un candidat peut postuler à plusieurs prix la même année.

Un lauréat ne peut pas postuler à certains prix les années suivant l'obtention de son prix selon le tableau suivant (commencer par lire la 1^{ère} colonne labellisée en bleu qui correspond au lauréat des différents prix, puis lire la 1^{ère} ligne labellisée en noir qui correspond aux prix pour lesquels un lauréat peut postuler) :

Lauréat \ Prix	Master	DU/DIU	Interne	Coup de Pouce	Impulsion	Voyage	Congrès	JSFM poster	JSFM oral
Master	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	+2 ans	Oui	+2 ans	+2 ans
DU	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Interne	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Coup de Pouce	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Impulsion	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Voyage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	+3 ans	Oui	Oui	Oui
Congrès	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	+2 ans	Oui	Oui
JSFM poster	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	+3 ans	Oui
JSFM oral	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	+3 ans

Candidatures multiples au sein d'une même équipe de recherche

Une équipe de recherche (au sens HCERES du terme) ou un service hospitalier peut proposer plusieurs candidats pour des prix différents la même année et obtenir plusieurs prix la même année, mais il est déconseillé de proposer plusieurs candidats pour le même prix.

Critères de sélection

Pour l'ensemble des prix, y compris les prix délivrés au cours des JSFM, la qualité scientifique du travail et son lien avec la myologie sont les premiers critères de sélection.

Les critères de sélection spécifiques à chaque Prix sont indiqués dans le texte de l'appel d'offre pour chaque prix.

Jury

Le jury est constitué des 12 membres du bureau de la SFM. Des membres externes sont sollicités en cas de conflit d'intérêt.

Les conflits d'intérêts sont :

- l'appartenance à la même équipe d'accueil ou au même service hospitalier que le candidat ou son encadrant. Pour les prix *Coup de Pouce*, *Impulsion* et *Master*, les conflits d'intérêts sont élargis à l'appartenance au même laboratoire de recherche (Unité, Institut) ou hôpital que le candidat ou son encadrant,
- la collaboration récente (au cours des 3 dernières années) ou en cours avec le candidat ou son encadrant,
- le lien familial avec le candidat ou son encadrant déclaré par les membres du jury.

Les membres du bureau de la SFM en conflit d'intérêt ne participent pas aux discussions.

Pour les prix à appel d'offre. Si un nombre insuffisant de membres du bureau est observé, ou qu'il manque une expertise adéquate pour l'analyse des candidatures parmi les membres restant, le bureau de la SFM fait appel à des experts extérieurs sur la base de leur expertise scientifique ou clinique. Les experts fournissent un rapport écrit au bureau de la SFM selon des critères d'évaluation précis.

Pour les prix *Meilleure communication orale* des JSFM. Si un nombre insuffisant de membres du bureau est observé, ou qu'il manque une expertise adéquate pour l'analyse des candidatures parmi les membres restant, le bureau de la SFM fait appel à des experts extérieurs sur la base de leur expertise scientifique ou clinique et de leur présence continue aux JSFM.

Pour les prix *Meilleur poster* des JSFM. Sous la coordination de membres du bureau de la SFM, des scientifiques et cliniciens seniors présents aux JSFM sont sollicités afin de participer au jury.

Modalités de versement d'attribution des prix

A l'issue des JSFM, la SFM enverra un email aux lauréats statuant officiellement l'attribution de leur prix. L'ensemble des prix étant annoncé au cours des JSFM, les lauréats et/ou leur laboratoire doivent se faire connaître auprès du trésorier de la SFM dans les 4 mois afin d'organiser le versement des fonds.

Après les dates limites indiquées ci-dessous, les lauréats seront considérés comme renonçant à leur prix. La SFM n'effectuera pas de relance.

Dates limites de mise à disposition des fonds :

Lauréat du prix :	Date limite	Documents à fournir (en plus du RIB)	RIB
Master - Lauréat	12 mois	Inscription en thèse	Personnel
DU- Lauréat	12 mois	Inscription en DU	Personnel
Interne - Lauréat	4 mois		Personnel
JSFM poster - Lauréat	24 mois	Inscription au congrès et frais à hauteur de 1000 €	Personnel ou du laboratoire*
JSFM oral - Lauréat	24 mois	Inscription au congrès et frais à hauteur de 1000 €	Personnel ou du laboratoire*
Voyage - Lauréat	24 mois	Inscription au congrès et frais à hauteur de 1000 €	Personnel ou du laboratoire*
Master - Labo d'accueil	12 mois	Inscription en thèse	Laboratoire*
Coup de Pouce - Labo	4 mois		
Impulsion - Labo	4 mois	Inscription aux concours	
Congrès	12 mois		

*Modes de paiement au laboratoire :

- EPST (CNRS, Université, INSERM...)
- Association 1901 (fournir statuts et bilan financier année n-1)

Durée d'utilisation des fonds et affectation

Pour les prix Master, Impulsion et Coup de pouce, toutes les dépenses sont éligibles tant qu'elles sont affectées à la réalisation du projet du lauréat. La SFM se réserve le droit de demander une liste des

dépenses engagées à la fin du projet. La durée d'utilisation des fonds est la durée de la thèse pour le prix Master, elle est de 2 ans pour les prix Impulsion et Coup de pouce. La SFM n'accepte pas les frais de gestion.

Engagement des candidats et droit à l'image

Les prix remis sous condition de présentation lors des JSFM suivantes. Ces prix font l'objet d'un engagement écrit des candidats à présenter leurs travaux selon les modalités des différents prix.

Les candidats et lauréats acceptent d'être photographiés au cours des JSFM et que les photographies soient affichées sur le site internet de la SFM et sur son fil Twitter. Les lauréats acceptent également que leur nom soit indiqué sur la page Wikipédia de la SFM.